



## Fiche info

# Actualités des Commissions Paritaires

**CST du 30 mars 2023 et du 1<sup>er</sup> juin 2023**

### **Victoire pour les responsables des restaurants scolaires**

Le CST du 30 Mars était très attendu par la CGT et les agents des restaurants scolaires car il a acté l'évolution **des postes de responsable d'office en agent de maîtrise, le paiement de la demi-heure de repas pour 13 agents supplémentaires et la remise à plat des frais de déplacement avec les véhicules personnels.** Ces revalorisations font suite au mouvement de grève d'octobre 2022 qui a engagé l'ensemble des responsables d'office, des agents du PHL et la CGT. Sans cette lutte, l'administration n'aurait pas revu les fiches de postes des agents. Cette demande était pourtant portée depuis plusieurs années par les élu-e-s CGT de la CAP. **Cette situation montre que les victoires sociales se gagnent par le rapport de force et la CGT continue de revendiquer pour les agents du PHL, la prime métier mensuel qui leur est due.**

• **CCAS Unité Résidences Autonomie : Après de nombreuses alertes, nous espérons avoir enfin été entendus.**

Depuis de nombreuses années, la Ville employait des contractuelles, recrutées pour accroissement temporaire d'activité sur les postes permanents d'auxiliaires de vie. La CGT a dénoncé ces contrats illégaux.

Suite à nos courriers, l'administration proposait au **CST la création de 3 postes d'emploi permanent ainsi qu'une réorganisation. Malheureusement, celle-ci n'avait pas été présentée aux agents de l'unité.** Cette situation est révélatrice du management toxique qui règne aux résidences autonomie et que notre syndicat a dénoncé dans son intervention. Le dossier a été ajourné à la demande de l'élue en charge de l'action sociale. La CGT réitère la demande d'une enquête sur la souffrance au travail au sein de cette unité.

• **Les agents administratifs et techniques du CRD** voient leur temps de travail modifié pour la mise en place des 1607h. **La CGT a demandé des précisions sur la récupération des heures non travaillées pendant les arrêts des agents annualisés. Le flou persiste...** La CGT s'oppose systématiquement à la mise en place des 1607h.

• **Le service entretien des bâtiments** a obtenu **une revalorisation de leur cadre d'emploi en agent de maîtrise** pour répondre aux difficultés de recrutement. La CGT a rappelé que la polyvalence demandée aux agents peut les mettre en difficulté et ne participe pas à l'attractivité des postes.

• **Pouvoir d'achat :**

En ces temps d'inflation importante, nous avons demandé une augmentation du régime indemnitaire de 50 € pour tous les agents qui nous a été refusée.

### • Prime itinérance :

Plusieurs agents de la Ville utilisent leur véhicule personnel pour leur travail. Après avoir alerté l'administration sur cette problématique et après plusieurs mouvements de grève (animateurs, personnel logistique nettoyage, restauration...), l'administration a enfin reconnu en partie cette utilisation. Après deux réunions d'échanges entre administration et instances syndicales, on nous a présenté lors du C.S.T du 1<sup>er</sup> juin, la liste définitive des métiers qui touchent cette prime (tous les agents des pools de remplacement (petite enfance, enfance, PHL, ATSEM, SRM), prime à hauteur de 51,25 euros brut par mois, et prime de 37,50 euros pour les agents d'entretien du PHL, les animateurs, les responsables de structure petite enfance, les PEA et AEA lors des interventions hors du CRD, les gardiens d'école, les ETAPS multi site, les régisseurs d'évènements du STARE, les assistantes maternelles de la crèche familiale).

La C.G.T a voté pour car c'est une première reconnaissance pour de nombreux agents, mais nous pensons que le compte n'y est pas tout à fait. De nombreux agents ont été oubliés car l'administration pense qu'ils n'utilisent pas leur véhicule assez fréquemment.

Nous avons rappelé la position première de la C.G.T : le véhicule des agents ne devrait pas être un outil de travail. L'administration doit faire en sorte que les agents n'aient pas à utiliser leur véhicule personnel en organisant le travail différemment ou en octroyant suffisamment de véhicules de service. Si ce n'est pas le cas, accorder une prime dès la première utilisation de son véhicule pendant le temps de travail aux agents.

### • Petite enfance :

Avant la mise en place des 1607 heures, les agent-e-s des crèches ont travaillé pendant des années 7h15 par jours au lieu des 7 h12 soit 15 mn de trop par semaine. La CGT a découvert le pot aux roses lors du passage aux 1607 heures et à demander lors du CT **du 23 juin 2022** à ce que les agent-e-s des crèches soient créditée-e-s de 7.5 jours sur leur CET. Après plusieurs relances de la CGT, l'administration a acté **l'octroi de 4.5 jours sur leur CET lors du CST du 1<sup>er</sup> juin 2023.**

### • Endométriose :

Des collectivités ont décidé d'accorder 2 jours d'autorisation spéciale d'absence aux agentes qui souffrent de règles douloureuses et d'endométriose. La libre administration des collectivités le leur permet.

Le syndicat CGT de la ville de Saint-Nazaire a fait la demande de jours d'ASA lors du CST du 1<sup>er</sup> juin. L'adjointe aux personnels nous a répondu que le Maire a demandé au gouvernement une réglementation allant dans ce sens, courageux mais pas trop non plus ....

### • Egalité femmes/hommes :

La CGT milite pour avoir suffisamment de vestiaires féminins dans les services techniques pour que cela ne soit pas un frein au recrutement d'agents féminins au sein de ses services.

## **CAP du 29/06/2023**

### Catégorie C :

Félicitations aux agent(e)s des restaurants scolaires qui remplissent les conditions statutaires et bienvenu(e)s dans votre nouveau grade d'agent de maîtrise.